



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N° 185
83^{ème} année

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	3
TABLE DES MATIÈRES	2
ORDRE DU JOUR	4
AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS	6
<input type="checkbox"/> Comptes rendus d'activités du Président et du Bureau	6
<input type="checkbox"/> Compte rendu de décisions (pour acte)	6
Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée	6
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau	6
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	7
<input type="checkbox"/> Délibérations d'intérêt commun	7
Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 7 février 2018	7
Modification du tableau des emplois et des effectifs	7
Budget principal - Vote du Budget primitif 2018	8
Vote du Budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » 2018 – Budget Primitif	9
Vote du Budget annexe « Réseau de chaleur de sathonay-camp » 2018 – budget primitif	10
Vote du Budget annexe « Photovoltaïque » 2018 – budget primitif	10
QUESTIONS DIVERSES	12
DÉLIBÉRATIONS	15

COMITÉ SYNDICAL MIONS, MERCREDI 28 MARS 2018

Le mercredi 28 mars 2018 à 18 h 50, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace central du Centre culturel de Mions, sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, *Président*.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien GUIGUET (Mions)

DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

Quorum :	54
Nombre de délégués en exercice :	106
Nombre de délégués titulaires présents :	51
Nombre de délégués suppléants présents :	4
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	65

PRÉSENT(E)S :

Titulaires : Pierre ABADIE (Métropole de Lyon) ; Denis BOUSSON (Métropole de Lyon) ; Thierry BUTIN (Métropole de Lyon) ; Bruno CHARLES (Métropole de Lyon) ; Pascal DAVID (Métropole de Lyon) ; Michel DENIS (Métropole de Lyon) ; Gilles GASCON (Métropole de Lyon) ; Alain GERMAIN (Métropole de Lyon) ; Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) ; Christophe QUINIOU (Métropole de Lyon) ; Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) ; Gilbert SUCHET (Métropole de Lyon) ; André VAGANAY (Métropole de Lyon) ; Michel CASTELLANO (Millery) ; Guy PERRUSSET (St Symphorien d'Ozon) ; Thierry DILLENSEGER (Vourles) ; Christian LABIE (Bron) ; André BRUYAS (Cailloux-sur-Fontaines) ; Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or) ; Alain LEGRAS (Corbas) ; David THOMMEGAY (Couzon au Mt d'Or) ; François PASTRÉ (Craponne) ; Stéphane FERRARELLI (Curis au Mt d'Or) ; Bruno GRANGE (Dardilly) ; Dominique AMADIEU (Décines) ; Decio GONCALVES (Feyzin) ; Michel GIRAUD (Fleurieu sur Saône) ; Jacques GALLAND (Fontaines-sur-Saône) ; Georges BURTIN (Grigny) ; Christophe ARTERO (Jonage) ; Denis VERKIN (Limonest) ; Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile) ; Julien GUIGUET (Mions) ; Xavier PEPPONNET (La Mulatière) ; Marc RODRIGUEZ (Neuville sur Saône) ; Christian AMBARD (Oullins) ; François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or) ; Michèle MUREAU (Quincieux) ; Philippe DE LA CRUZ (Rillieux-la-Pape) ; Bernard POIZAT (Rochetaillée-sur-Saône) ; Gérard FRAPPIER (St Cyr-au-Mt-d'Or) ; Jean-Paul FLAMMARION (St Fons) ; Maryse JOBERT-FIORE (St Genis Laval) ; Patrick PETITDIDIER (St Genis les Ollières) ; Paul DIDIER (St Germain-au-Mt-d'Or) ; Stéphane PEILLET (Saint Priest) ; Gilbert PUIPIER (St Romain-au-Mt-d'Or) ; Alain BAVOZET (Ste Foy lès Lyon) ; Bernard DUPONT (Sathonay-Camp) ; Jean-Maurice GAUTIN (Vénissieux) ; Patrick PEREZ (Vernaizon).

Suppléants : Rolland JACQUET (Métropole de Lyon) ; Nathalie DEPAOLI (Albigny-sur-Saône) ; Bernard DESCHENAUX (Chassieu) ; Jacques FLEURY (Irigny).

ABSENT(S) EXCUSE/E(S)

Pascal CHARMOT (Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Christophe ARTERO (Jonage)
Bernard MORETTON (Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Patrick PETITDIDIER (St Genis les Ollières)
Jean-Luc da PASSANO (Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Bruno CHARLES (Métropole de Lyon)
Sarah PEILLON (Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Pierre ABADIE (Métropole de Lyon)
Mohamed RABEHI (Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Christophe QUINIOU (Métropole de Lyon)
Michel NAVISÉ (Chaponost)	donne pouvoir à	Thierry DILLENSEGER (Vourles)
Jean-Philippe CHONÉ (Communay)	donne pouvoir à	Marc RODRIGUEZ (Neuville-sur-Saône)
Jean-Marc SEYS (Fontaines St Martin)	donne pouvoir à	André BRUYAS (Cailloux sur Fontaines)
Claude GOURRIER (Francheville)	donne pouvoir à	François PASTRÉ (Craponne)
Jacques DEBORD (La Tour de Salvagny)	donne pouvoir à	Denis VERKIN (Limonest)

ARRIVÉE/DÉPART : /

ASSISTENT À LA RÉUNION :

Monsieur CORON, Directeur général des services

Madame CHRETIN-ROCHETTE, Responsable du service Administration générale

Mesdames MAMAN, THORAL et Monsieur FLAMMARION, service Administration générale

Madame PASQUIER, Chargée de Communication

Madame MALLEIN, Responsable du service Conseil en énergie partagé

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prise par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prise par délégation.

Délibérations :

- **Intérêt commun**

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2018.
- 2) Modification du tableau des emplois et des effectifs.
- 3) Budget principal - Vote du budget primitif 2018
- 4) Vote du budget annexe « Réseau de chaleur de La Tour de Salvagny » 2018 – budget primitif.
- 5) Vote du budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » 2018 – budget primitif.
- 6) Vote du budget annexe « Photovoltaïque » 2018 – budget primitif.

Questions diverses.



(La séance est ouverte sous la présidence de M. ABADIE)

M. ABADIE.- Bonsoir. Je vous propose de démarrer le comité.

Je vais laisser dans un premier temps la parole à Julien GUIGUET, premier adjoint, qui nous accueille à la place du maire M. COHEN, qui se trouve à Lyon pour la marche blanche.

Comme c'est la tradition, nous allons lui demander de nous faire une présentation sommaire de la commune.

M. GUIGUET.- Merci, Monsieur le Président.

Bonsoir à tous, et tout d'abord bienvenue dans notre belle ville de Mions, commune de l'est lyonnais.

Je vous ferai une présentation assez rapide de notre commune.

Mions est une ville de 14 000 habitants environ, à 80 % pavillonnaire. Nous avons donc beaucoup de lotissements, puisque nous sommes l'une des communes de la Métropole qui en a le plus : plus de 190 lotissements.

Je vous laisse imaginer les questions que nous avons régulièrement, notamment sur le changement des ballons fluos. Les présidents de lotissement nous sollicitent très souvent à ce sujet, car c'est une contrainte pour eux.

Notre ville a bougé beaucoup ces dernières années, où nous avons accueilli bon nombre de nouveaux d'habitants. Nous sommes aujourd'hui dans une phase d'absorption de ces nouveaux habitants.

Deux projets majeurs sont en cours, dont l'un sur le point de se terminer : la réfection et la construction du stade de rugby et du stade de football. Nous avons refait nos vestiaires et avons installé des terrains synthétiques.

Le deuxième projet, lancé depuis quelques semaines, est un projet de gymnase, car aujourd'hui nous avons un déficit en matière d'accueil des sportifs.

À l'occasion de la révision du PLUH, l'objectif a été de garder près de 60 % de la ville en zone naturelle agricole ou en espace vert à mettre en valeur (EVMV). C'était une volonté du maire ainsi qu'une attente de nos habitants, qui va dans la logique de maîtriser le développement urbain.

Les axes forts en matière de cadre de vie, qui se rapprochent de la logique que nous construisons avec le SIGERly, ont été d'avancer autour du label « Première fleur », dans le cadre du concours des villes et villages fleuris.

Depuis quatre ans, nous avons mis en place un programme de travaux, notamment en matière d'économie d'énergie. Nous investissons 300 000 € environ chaque année dans la réfection des toitures et le changement d'huisseries, que nous planifions notamment en fonction des écoles.

Également, nous avons installé des cuves à eau qui nous permettent de satisfaire 70 % de notre arrosage communal.

Nous avons mis en place une charte « clôtures » pour éviter de voir pousser des murs pleins. Nous subventionnons la plantation de haies pour les pétitionnaires qui obtiennent une déclaration préalable auprès du service urbanisme, et nous subventionnons également à 50 % les récupérateurs d'eau de pluie pour les habitants qui souhaitent investir dans ce type d'équipement.

Mions a intégré le SIGERly très récemment. J'en profite pour remercier les agents, qui sont très disponibles et nous accompagnent dans l'élaboration de deux grands projets : la réalisation d'une voie verte dans un quartier de notre commune, et la création d'un parking métropolitain en centre-ville.

Voilà. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. ABADIE.- Ensuite, aujourd'hui, c'est une journée malheureusement importante pour la nation, puisque le Président de la République a rendu hommage au colonel Arnaud BELTRAME, et je vous propose, avant de commencer ce comité, d'observer une minute de silence à sa mémoire ainsi qu'à celle des autres personnes décédées.

(Une minute de silence est observée.)

M. ABADIE.- Je vous remercie.

(Lecture de la liste des absents, absents excusés et des pouvoirs)

(Rappel des règles de vote)

Le prochain comité aura lieu le 13 juin à Solaize. Nous faisons le tour des nouvelles communes entrées au sein du SIGERly.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Julien GUIGUET est désigné comme secrétaire de séance.

M. ABADIE.- Je vous propose de commencer, avec en premier lieu le compte rendu de mes activités.

AFFAIRES NE DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Comptes rendus d'activités du Président et du Bureau

Lecture du compte rendu de l'activité de votre président.

Le Bureau s'est réuni les 13, 20, 27 février 2018 et les 6, 13, 20, 27 mars 2018

- 8 février 2018 : Conseil d'administration ALEC (agence locale de l'énergie et du climat).
- 9 février 2018 : Présentation du programme 2018 des travaux de GrDF.
- 26 février 2018 : Rencontre avec M. VIDAL (Président du SYDER) à la Région.
- 27 février 2018 : Présentation programme 2018 des travaux d'ENEDIS.
- 6 mars 2018 : Signature de l'avenant au contrat de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique du 28/6/2016 SIGERly/ENEDIS/EDF (nouveau périmètre).
- 19 mars 2018 : Comité de pilotage SIGERly/Métropole pour le renouvellement de la concession gaz en mars 2019.

Compte rendu de décisions (pour acte)

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C-2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 14.

M. ABADIE.- *(Lecture des décisions prises par le Président)*

Voilà pour l'ensemble des décisions prises par le président, dans le cadre des marchés.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 16.

M. ABADIE.- Nous n'avons pas de délibération.



AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

Délibérations d'intérêt commun

Délibération n°C-2018-03-28/01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 FÉVRIER 2018

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confer page 17.

M. ABADIE.- Nous vous proposons d'adopter le procès-verbal du comité du 7 février. Je n'ai pas eu d'observation.

Avez-vous des remarques ? (*Non*)

Je vous propose de l'adopter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°C-2018-03-28/02

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Christian AMBARD, vice-président

Confer page 18.

M. AMBARD.- (*Lecture de la délibération*)

M. ABADIE.- Nous avons joint les tableaux complets avec l'ensemble des postes. Vu qu'il y a eu de nombreux mouvements, et pour la transparence, c'était important que vous ayez vraiment tous les emplois définis au sein du syndicat. En bleu, ce sont les postes dont la suppression ou la création est demandée. Sinon, pour les autres, c'est simplement du toilettage.

Nous les faisons défiler au tableau.

Le rapport d'orientations budgétaires que nous avons traité la dernière fois était assez complet. D'ailleurs cette fois-ci, j'ai demandé à Dominique AMADIEU, qui nous présentera le budget, d'être plus synthétique, puisque nous avons à peu près tout présenté. Elle n'insistera que sur certains points particuliers, qui ont été légèrement modifiés par rapport aux orientations budgétaires.

Pour revenir à ce rapport, nous vous avons dit qu'en effet, nous créerions des emplois, car avec l'entrée des 10 nouvelles communes dans le syndicat et les demandes de certaines communes sur les CEP, il était important de pouvoir répondre à la demande des communes, et aux demandes déjà formulées où nous avons pris un peu de retard.

Cela nous permettra ainsi de combler le retard et de satisfaire l'ensemble de nos communes.

Pas de question particulière ? (*Non*).

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le tableau des emplois et des effectifs est adopté à l'unanimité.

M. ABADIE.- Je laisse la parole à Dominique, qui va essayer d'être la plus synthétique possible, puisque la dernière fois nous avons passé une heure et demie sur les orientations budgétaires.

Délibération n°C-2018-03-28/03

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 19.

Mme AMADIEU.- Je vais commencer par le budget principal et la **section de fonctionnement**.

- **Les dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011, les charges à caractère général s'élèvent à 8 963 243 €, sachant que dans ce montant la part éclairage et énergie tient beaucoup de place, ainsi que l'achat de matériels câblés, en partie remboursé par les opérateurs, et la cartographie, soit un montant global de 91 % de cette somme indiquée.

Chapitre 012, les charges de personnel s'élèvent à 2 117 855 € tenant compte effectivement du vote, lors du ROB, du recrutement de cinq agents.

Chapitre 65, les autres charges de gestion courante, 83 873,46 €, comportent les indemnités des élus, la dette SYDER, et les frais de regroupement sur la concession gaz électricité.

Chapitre 66, les charges financières s'élèvent à 2 884 002,38 €, incluant entre autre les intérêts de la dette SIGERly pour 2 576 750 €, et la dette SYDER pour 307 249,83 €.

Chapitre 76, les charges exceptionnelles, ce sont des titres qui ont été annulés, et la remise gracieuse de Hydroption à hauteur de 920,59 €, plus des intérêts moratoires.

Chapitre 014, atténuation de produits, c'est la TCCFE à hauteur de 15 295 500 €. Je rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, 62 communes ont transféré la gestion de cette taxe au syndicat.

Opérations d'ordre 042, il s'agit de dotations aux amortissements à hauteur de 113 368,45 €.

Virement à la section d'investissement à hauteur de 14 549 945,06 €. Ce virement vient de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

- **Les recettes de fonctionnement :**

Chapitre 70, les produits de services et les remboursements des opérateurs câblés s'élèvent à 378 330 €.

Chapitre 73, impôts et taxes, la TCCFE s'élève à 15 450 000 €, sachant que le SIGERly, comme on l'a vu dans les dépenses, retransmet aux collectivités 99 % de cette taxe.

Chapitre 74, dotations et participations, les contributions communales s'élèvent à 23 929 725,44 €.

Chapitre 75, autres produits de gestion courante, les redevances des concessions s'élèvent à 4 171 500 €.

Chapitre 76, produits financiers, ce sont les remboursements des intérêts des budgets annexes à hauteur de 83 652,50 €.

Chapitre 77, les produits exceptionnels s'élèvent à 3 000 €.

Nous aboutissons ainsi à une section de fonctionnement s'élevant à 44 016 207,94 €.

Nous passons à présent à **l'investissement**.

- **Les dépenses d'investissement :**

Chapitre 13, les subventions d'investissement à hauteur de 60 000 €, c'est le reversement des certificats d'économie d'énergie.

Chapitre 16, remboursement d'emprunts, 11 391 330,21 €, comprenant la dette du SIGERly pour 8 783 788,47 € et la dette SYDER pour 2 607 541,74 €.

Chapitre 20, immobilisations incorporelles, ce sont des frais d'études et de logiciel à hauteur de 86 400 €.

Chapitre 21, immobilisations corporelles, cela comprend le rachat de trois voitures et du matériel de bureau à hauteur de 74 682,66 €.

Chapitre 23, immobilisations en cours, ce sont les travaux demandés par les communes pour la dissimulation coordonnée des réseaux, à hauteur de 18 M€.

Une partie du chapitre 45, le 4581, opérations sous mandat, s'élève à 5 750 €, ce sont les conventions pour les communes qui n'ont pas transféré l'éclairage public. On verra exactement la même somme dans les recettes.

Chapitre 041, opérations d'ordre patrimonial, il s'agit d'opérations d'amortissement à hauteur de 970 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 30 588 162,87 €.

- **Les recettes d'investissement :**

Chapitre 10, dotations et fonds divers, il s'agit du fonds de compensation de la TVA, à hauteur de 1 005 000 €.

Chapitre 13, les subventions d'investissement incluent les ventes de certificats d'économie d'énergie et le versement par les communes de fonds de concours à hauteur de 1 065 000 €.

Chapitre 16, emprunts et dettes assimilées à hauteur de 11 737 638,61 €. C'est pour financer les travaux, mais on fera un ajustement comme chaque fois sur le budget supplémentaire.

Chapitre 27, les autres immobilisations financières comprennent la récupération de la TVA Enedis pour 970 000 €, et le capital remboursé des budgets annexes à hauteur de 1 129 460,75 €.

Chapitre 4582, l'opération sous mandat que l'on avait vue en dépenses et que l'on revoit en recettes à hauteur de 5 750 €.

Chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement que l'on avait vu, à hauteur de 14 549 945,06 €.

Chapitre 024, produits des cessions, il s'agit de la vente notamment de trois véhicules à hauteur de 12 000 €.

Chapitre 040, on retrouve les opérations d'ordre entre sections, à hauteur de 113 368,45 €.

Chapitre 041, les opérations patrimoniales, à hauteur de 970 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 30 588 162,87 €.

En conclusion, la section de fonctionnement s'équilibre à 44 016 207,94 €, et la section d'investissement à 30 588 162,87 €.

M. ABADIE.- Merci. Elle a été rapide !

Avez-vous des questions sur ce budget ? Au rapport d'orientations, nous avons été très précis et avons donné beaucoup d'éléments, mais certains n'étaient peut-être pas là. S'ils ont des interrogations, ils peuvent en faire part.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Nous passons aux différents budgets annexes.

Délibération n°C-2018-03-28/04

<p align="center">VOTE DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY » 2018 – BUDGET PRIMITIF</p>
--

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 23.

Mme AMADIEU.- *(Lecture de la délibération)*

M. ABADIE.- Des questions ? On rappelle que les budgets annexes représentent un très faible volume par rapport au rôle du syndicat.

Je vous propose de voter.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le budget annexe « Réseau de chaleur de la Tour de Salvagny » est adopté à l'unanimité.

Délibération n°C-2018-03-28/05

**VOTE DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP » 2018 –
BUDGET PRIMITIF**

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 25.

Mme AMADIEU.- (Lecture de la délibération)

M. ABADIE.- La subvention d'investissement, ce n'est pas une subvention, mais le remboursement des travaux effectués pour le compte de la SERL, la SERL ne versant pas de subvention. Le terme est un peu inexact. C'est une recette d'investissement.

Des questions ?

Je tiens à dire simplement que ce réseau rentre dans son rythme de croisière maintenant. Nous avons encore à finir les extensions au niveau de la ZAC, qui devrait se terminer en 2018/2019, puisque l'ensemble des lots ont été lancés.

Nous avons fait l'extension sur la commune de Fontaines-sur-Saône, où nous commençons à travailler avec la commune pour la raccorder au réseau.

Après, il y a un projet avec la Métropole de Lyon pour que ce réseau soit rattaché à celui de Rillieux-la-Pape et éventuellement à Caluire. Pour vous donner une idée de ce qu'il se passe sur les réseaux de chaleur.

M. BAVOZET (Sainte-Foy-lès-Lyon).- 50 % de marge brute, c'est une belle affaire.

M. ABADIE.- Oui, tout à fait.

Je vous propose de voter.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » est adopté à l'unanimité.

Délibération n°C-2018-03-28/06

VOTE DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2018 – BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente

Confer page 26.

Mme AMADIEU.- (Lecture)

M. ABADIE.- Des questions ?

M. MILLET (Métropole).- J'avais déjà demandé, mais je le sollicite de nouveau, d'avoir un bilan de l'expérience du photovoltaïque.

Les chiffres, très rapidement : on vend pour 120 000 d'électricité, on a 100 000 entre l'emprunt et les intérêts, et 20 000 de charges générales. C'est équilibré, mais ce serait intéressant de connaître le sens technique de tout cela. Finalement, par rapport à la puissance installée, sommes-nous à la production nominale espérée ? Au-

dessous ? De combien ? On sait qu'un certain nombre d'interventions techniques sont nécessaires, certaines me concernent. Elles représentent des coûts aussi.

Je pense qu'une lecture plus technique, plus analytique serait utile, et je me permets d'insister, il faut la faire.

M. ABADIE.- Il y a deux points. Il y a en effet ce que tu viens de dire. Nous avons inscrit justement des audits sur les installations, parce que nous savons qu'elles ont perdu en puissance. Nous voulons vérifier les origines.

Sur la deuxième partie, concernant le photovoltaïque, c'est l'autoconsommation. Là aussi nous ferons un travail ultérieurement sur : est-il aujourd'hui intéressant de faire de l'autoconsommation au-delà de la production uniquement ?

En questions diverses, je vous parlerai de l'extinction de l'éclairage public et vous donnerai quelques éléments. C'est une question que vous aviez posée la dernière fois.

Nous avons pris note.

Florence, vous voulez dire un petit mot ?

Mme MALLEIN.- Je suis au service CEP, c'est Agnès qui gère les installations photovoltaïques, mais les productions d'installations photovoltaïques apparaissent dans les bilans de consommation que nous faisons aux communes. C'est variable suivant les installations.

M. ABADIE.- Je sais qu'à Saint-Priest vous avez eu de nombreux soucis suite à des défaillances techniques. Des soucis non pas liés directement au photovoltaïque, mais aux installations annexes. Nous avons travaillé dessus.

Il faut être vigilant sur toutes ces problématiques. Ce sont des installations très fragiles du point de vue équilibre financier, et peuvent intervenir des problématiques techniques, de rendement plus faible, ou liées à la climatologie aussi. Par exemple, au départ des installations fonctionnent bien, avec à côté des arbres qui poussent un peu, qu'on oublie d'élaguer. Des zones d'ombre viennent alors diminuer la rentabilité des panneaux.

Il y a aussi la qualité des panneaux installés.

M. PETITDIDIER (St-Genis-les-Ollières).- La grande question : est-il opportun d'investir dans le photovoltaïque ? C'est cela en fin de compte.

M. ABADIE.- La question avait déjà été posée la dernière fois.

M. PETITDIDIER (St-Genis-les-Ollières).- Au regard de la rentabilité. L'écologie, c'est bien, mais le coût, c'est autre chose.

M. ABADIE.- Nous avons 15 installations. Lorsque nous avons démarré les premières installations, vu le prix de rachat de l'électricité, ces opérations étaient équilibrées et rentables au regard de la durée de vie, etc. Je ne vais pas revenir dessus ni sur les 20 ans de rachat.

Au fur et à mesure que nous avons fait de nouvelles installations, nous avons vu que le prix de rachat avait diminué et qu'à un moment donné les opérations n'étaient plus équilibrées. C'est là que nous avons fait un moratoire en disant : nous arrêtons de faire des installations de photovoltaïques pour savoir ce qu'il va se passer.

Nous avons terminé certaines opérations à la demande des communes, parce que celles-ci voulaient afficher du développement durable. La commune de Saint-Priest était dans ce cas-là, puisque les communes ont participé avec une subvention d'équilibre. S'il n'y avait pas eu cette subvention d'équilibre, l'opération n'aurait pas pu se faire.

Nous en sommes restés là, et depuis n'en avons pas refait.

La question a été posée la dernière fois, avec les nouvelles conditions d'autoconsommation. Nous avons dit que nous allions retravailler sur ce point pour savoir si c'était opportun ou pas de refaire des installations, parce que le matériel a évolué, les coûts ont diminué, etc., mais nous allons essayer de faire une sorte d'audit pour avoir davantage d'éléments, et nous vous les présenterons.

Mme DEPAOLI (Albigny-sur-Saône).- Il serait intéressant de pouvoir faire une présentation, puisqu'aujourd'hui, beaucoup de choses ont évolué en ce qui concerne le photovoltaïque. Je peux, avec des professionnels, vous faire une vraie présentation. Cela peut durer un quart d'heure, c'est très simple, et aujourd'hui, oui c'est rentable en autoconsommation, surtout sur des communes puisque l'avantage est que l'on consomme à l'instant t. C'est donc très intéressant.

Il ne faut pas stocker ni revendre, cela ne sert plus à rien. Les subventions ne sont plus du tout les mêmes.

M. CHARLES.- Un témoignage : la Métropole est intervenue dans la vallée de la chimie pour mettre en place un appel à projets, et 100 000 mètres carrés de photovoltaïque vont être installés.

C'est un investissement privé. S'il est privé, il doit être rentable, mais cela repose évidemment sur l'accord de la CRE pour avoir des tarifs de rachat.

Effectivement, il y a aussi des variables, notamment le temps et le coût de raccordement au réseau ENEDIS. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il y a aujourd'hui tout de même des investissements privés, et je vois sur les sites, après les *stop and go* successifs, une reprise certaine de l'investissement sur le photovoltaïque.

M. ABADIE.- Nous avons pris note, peut-être d'effectuer un bilan au regard de la question que tu avais posée, au regard de l'existant. Les nouvelles technologies : comment peut-on aujourd'hui profiter de ces nouvelles technologies. Les différentes aides que l'on peut avoir de l'État ou des collectivités.

Ensuite, les communes décideront en leur âme et conscience si elles ont une volonté de développement durable, d'y aller ou pas. Notre rôle sera de les accompagner.

Mme REVEYRAND (Métropole).- La ville de Villeurbanne vient de signer une convention avec l'université de Savoie, pour effectuer un suivi d'installations et arriver à produire. L'objectif du laboratoire avec lequel nous travaillons est de produire des logiciels de suivi un peu plus performants que ceux qui existent aujourd'hui.

Je pourrais éventuellement vous en parler plus avant la prochaine fois, ou une prochaine fois.

M. ABADIE.- C'est très bien, des expérimentations auront été faites. Nous pourrions demander à la Métropole de nous faire part aussi de ce qui a pu être réalisé, que ce soit dans le privé ou non. Je sais que des bâtiments de la Métropole ont été équipés ou le seront. Ce sera intéressant d'avoir ces éléments-là. Nous verrons que cela fonctionne bien pour certains, tandis que d'autres ont des problèmes. Nous essaierons de comprendre ces problèmes.

Je vous proposerai d'avoir ce débat, peut-être pas lors du prochain Comité, mais au moins dans l'année, ainsi qu'une présentation en amont du Comité.

Je vous propose de voter ce budget annexe.

Le budget annexe « Photovoltaïque » est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE.- Nous avons inscrit deux questions diverses. La première, c'est notre directeur qui va la présenter, il s'agit de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ensuite, je vous parlerai de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

► Programmation pluriannuelle de l'énergie

M. CORON.- Cette programmation a été créée dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, et porte sur deux périodes, 2016 – 2018, suivie d'une deuxième période de quatre ans.

On constate d'ores et déjà que les objectifs que l'on s'était fixés ne seront pas atteints. Une révision est donc en cours, qui portera sur les années qui suivent. Au lieu de s'arrêter en 2023, on ira à 2028.

Pour étayer tout cela, un débat public s'organise au niveau de la France. Il a commencé le lundi 19 mars et s'arrêtera fin juin.

Dans ce contexte, il était bon aussi de rappeler les objectifs de ce débat : orienter, prioriser et expérimenter différentes actions que les pouvoirs publics pourraient mettre en place.

Les objectifs de la loi de transition énergétique sont de diminuer les gaz à effet de serre de 40 % en 2030 par rapport à 1992, et d'avoir 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2030.

Nous avons donc un certain nombre d'objectifs non atteints aujourd'hui.

Un objectif un peu plus polémique cité aussi dans la présentation : réduire la part du nucléaire. Il était déjà annoncé de la diminuer de 75 à 50 % dès 2025. On constate que ce n'est pas possible, parce que décréter c'est une chose, le faire en est une autre.

Effacer le nucléaire c'est bien, mais il ne faut pas recourir aux énergies fossiles, sinon on dérivera sur les gaz à effet de serre.

Et donc, deux scénarios ont été établis par RTE (Réseau de transport d'électricité), qui permettent en 2035 d'effacer 9 ou 16 réacteurs nucléaires. Ce sont des schémas qui prévoient tout de même des évolutions considérables par rapport aux objectifs d'une loi qui a deux ans et demi.

Ensuite, un objectif indispensable qui semble complètement indépendant des énergies renouvelables, c'est de réduire massivement les consommations d'énergie des bâtiments, et ce parc de bâtiments que nous avons tous, il faut y travailler. C'est aussi pour cela que le SIGERLy vous aide à travers le conseil en énergie partagé.

Ce débat se déroule en France depuis quelques jours.

40 lieux sont identifiés, je ne vais pas les citer, mais une réunion se passera à Villeurbanne le 23 avril (je n'ai pas encore le lieu). Pour les communes qui seraient très dynamiques, vous pouvez créer votre propre événement et le faire labelliser dans le cadre de ce débat.

Voilà ce que je souhaitais vous exposer ce soir.

M. LABIE (Bron).- Merci pour cette présentation.

C'est très important d'avoir ces approches globales nationales. Autant au niveau de nos communes, c'est difficile d'entrer dans ce débat et un peu compliqué, autant au niveau du syndicat, cela peut être très intéressant.

Prévoyez-vous une prise de position du syndicat ? Y aura-t-il une réunion spécifique organisée par le syndicat pour que les communes puissent s'exprimer et que le syndicat en fasse la synthèse ?

M. ABADIE.- Nous ne nous sommes pas encore posé la question. Nous voulions déjà vous le présenter au sein du comité pour avoir un peu vos réactions. Nous verrons ensuite s'il est opportun ou pas que le syndicat s'investisse.

Roland CRIMIER n'est pas là ce soir, mais avec la Métropole, il faut voir aussi comment l'on peut s'impliquer, que l'on puisse faire une synergie de notre travail.

M. MILLET (Métropole).- C'est un débat, comme l'a dit Yves CORON, avec des sujets sensibles.

Mais au-delà des sujets sensibles, des avis différents, voire divergents, il faut sortir des postures sur ce sujet. Il faut sortir du débat médiatique dans lequel finalement on fait beaucoup d'esbroufes.

La COP 21 est l'exemple typique, on nous a seriné le sujet, tous les grands politiques se sont extasiés devant cette réussite. Un an après, les émissions sont reparties à la hausse partout, y compris en France. Telle est la vérité.

Si l'on reste sur des postures, chacun ayant son avis préconçu sur le bon scénario et les bonnes décisions, et cherchant à justifier sa position avec des faits extraits de leur contexte, je crois que l'on ne fera rien d'intéressant.

S'il doit y avoir un débat public, c'est un débat public qui doit fournir des données concrètes, réelles, validées, partagées et permettant d'avoir de vraies discussions sur ce qui nous concerne le plus, c'est-à-dire non pas le choix des techniques mais le choix des organisations économiques et politiques qui les mettent en œuvre.

De ce point de vue, personnellement, je continue à défendre le service public et à la limite on n'est pas obligé d'être tous d'accord sur ce choix, mais c'est un choix politique.

M. ABADIE.- Merci.

La question est ouverte. On a ouvert la parenthèse. Je pense que ce sera intéressant d'en discuter entre nous.

► Extinction nocturne de l'éclairage public.

M. ABADIE.- Cette question fait écho à la dernière réunion du comité. En accord avec la Métropole, puisque cela se déroulera dans la salle du conseil de la Métropole, le mercredi 30 mai, nous ferons la matinale du SIGERLy, de 8 heures 30 à 11 heures 30, sur le sujet de l'extinction nocturne de l'éclairage public, qui interroge de plus en plus les communes.

Sera organisée une table ronde intitulée « Le jeu en vaut-il la chandelle ? » à laquelle participeront des intervenants très intéressants :

Paul VERDI du CEREMA, la mission éclairage, maîtrise de l'énergie et des nuisances liées à la lumière.

Un responsable de la gendarmerie du Rhône sécurité, le major Patrick BRAYEUR, qui viendra nous expliquer comment sensibiliser les élus et la population sur le sujet, d'un point de vue sécurité.

L'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, que l'on appelle couramment la pollution lumineuse. Là aussi, il y a un grand débat sur la protection des animaux, etc. Je ne vais pas ouvrir aujourd'hui le débat.

Nous avons demandé à une ville du syndicat d'intervenir, à savoir Givors, qui pratique depuis de nombreuses années déjà l'extinction et s'interroge sur la poursuite ou pas de celle-ci. C'est François GAGNEUR, et Abdé DOUDOU chargé de mission au développement durable de la ville de Givors, qui interviendront.

La ville de Lyon, même si elle ne fait pas partie du SIGERly, nous avons estimé qu'il était intéressant de connaître son positionnement, qui n'est pas pour l'extinction des lumières, mais plutôt pour des solutions alternatives (baisse de puissance, détection de présence, etc.). C'est le directeur de l'éclairage public, Thierry MARSICK, qui sera présent à ce débat.

Enfin, sera présente également Sandrine FIAT, avocate spécialisée dans les problématiques de responsabilité des communes en cas d'accident, si l'éclairage est défectueux ou absent dans les communes.

On a beau dire que l'ont éteint pour des mesures d'économie, on verra comment on travaille aussi pour montrer quelles sont les incidences financières. Je vous rappelle que les économies ne portent que sur la consommation, mais le reste fonctionne, notamment les abonnements. Il faut donc relativiser aussi les économies que cela peut engendrer.

Cette table ronde sera suivie d'une conférence sur ces coûts d'énergie, l'extinction est-elle une solution, ou fait-elle partie de certaines solutions ?

Vous recevrez par mail un rappel pour vous inscrire. Nous attendons pas mal de monde à cette matinale.

Je vous rappelle que le prochain comité aura lieu chez nos amis de Solaize, le 13 juin 2018.

Merci beaucoup de votre attention, et je crois qu'une collation nous attend.

Nous remercions la ville de Mions, qui nous a accueillis.

(La séance est levée à 19 h 56).



DÉLIBÉRATIONS

❑ Délibérations pour acte

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N° C-2016-01-20/03 DU 20 JANVIER 2016, MODIFIÉE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 20 janvier 2016, modifiée, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 7 février 2018, à savoir :

☞ **Accord-cadre n° 15.07** : missions de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux - **Avenants** fixant le forfait définitif du maître d'œuvre :

N° de marché subséquent	Affaire	Titulaire	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Montant forfaitaire définitif du marché en € HT	Variation
15.07/07	Rue de Savoie et rue du Dauphiné à Feyzin	SAFEGE	5 920,00	7 000,61	+18 %
15.07/28	Chemin du Pavillon à Poleymieux	ERCD	20 700,00	17 506,86	-15 %
15.07/41	Rue de Chapoly à Saint Genis les Ollières	ERCD	14 595,00	6 469,52	-55,7 %
15.07/66	Chemin de Corcelles à Charly	ERCD	10 500,00	14 437,19	+37,5 %
15.07/79	Chemin du Trêve à Chassieu	BC INGENIERIE	15 480,00	15 551,10	+0,5 %
15.07/84	Avenue Burago Di Molgora à Saint Symphorien d'Ozon	SAFEGE	9 230,00	11 305,78	+22 %
15.07/85	Rue Marcel Sembat à Vénissieux	ERCD	6 000,00	6 196,44	+3,2 %
15.07/90	Avenue de la Libération et avenue Marcel Mérieux à Saint Genis Les Ollières	ERCD	8 906,00	8 775,57	-1 %
15.07/93	Rue du Docteur Frappaz à Villeurbanne	BC INGENIERIE	13 176,00	15 005,69	+14 %
15.07/102	Places Peyrat et Morel à Saint Didier au Mont d'Or	ERCD	33 725,00	18 781,37	-44 %
15.07/103	Rue du Dôme à Saint Didier au Mont d'Or	ERCD	4 275,00	4 152,88	-3 %
15.07/105	Avenue des Monts d'Or à La Tour de Salvagny	SAFEGE	3 750,00	3 998,21	+7 %

☞ **Accord-cadre n° 15.07 : notification** mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant du marché en € HT	Date de notification
15.07/113	Route de Genève place Canellas à Rillieux la Pape		Déclarée sans suite	
15.07/115	Rue du Pont Chabrol (entre complexe sportif et rond-point) à Craponne	BC INGENIERIE	18 410,00	26/01/2018
15.07/118	Rue Bégude à Feyzin	ERCD	21 158,00	17/01/2018
15.07/120	Route de Genève et place Canellas à Rillieux la Pape	ERCD	27 928,50	19/01/2018
15.07/121	Rue Edouard Vaillant à Villeurbanne	ERCD	26 367,50	26/01/2018
15.07/122	Rue Louis Fort, Rue Paret et rue Pélisson à Villeurbanne	BC INGENIERIE	31 220,00	26/01/2018
15.07/123	Carrefour Jean Moulin / Roux Rivoire à Grigny	SAFEGE	9 475,00	26/01/2018
15.07/124	Carrefour Jean Moulin / Rottonière à Grigny	ERCD	3 763,00	26/01/2018
15.07/125	Rue des Écoles à Sathonay Camp	SAFEGE	4 005,00	02/02/2018
15.07/126	Rue de la Feyssine (entre rue du 8 mai 1945 et avenue Albert Einstein) à Villeurbanne	BC INGENIERIE	6 109,50	09/02/2018
15.07/127	Rue Peytel et VN5 à Collonges au Mt d'Or	ERCD	31 595,00	02/02/2018
15.07/128	Rue Jacques Gailleton à Chaponost	ERCD	3 985,00	27/02/2018
15.07/129	Rue des Acacias à Chassieu	BC INGENIERIE	16 982,00	09/03/2018
15.07/130	Rue Hector Berlioz à St Priest	SAFEGE	15 255,00	09/03/2018
15.07/131	Rue Champfleury à Champagne au Mt d'Or	ERCD	25 605,00	09/03/2018

Le Comité syndical :

Prend acte de ces décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée au président par délibération n° C-2016-01-20/03 du 20 janvier 2016, modifiée.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n°C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci ;

Pas de délibération pour le Bureau du 13 mars 2018.

Le Comité syndical :

Prend acte du compte-rendu des délibérations du Bureau du 13 mars 2018 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération C-2016-01-20/04 du 20 janvier 2016.

❑ Délibérations d'intérêt commun

Délibération n°C-2018-03-28/01

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 FÉVRIER 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 7 février 2018 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le mercredi 21 mars 2018 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

Le Comité syndical

Adopte le procès-verbal de la séance du comité syndical du 7 février 2018.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Date de réception en Préfecture : 30/03/2018

Date d'affichage : 03/04/2018



MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le tableau des emplois ci-joint ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services et à la réalisation des objectifs et missions du syndicat ;

Considérant que des emplois ont été créés en doublon pour ouvrir des possibilités de recrutements sur deux filières (administrative ou technique) et/ou sur plusieurs grades en fonction des profils des candidats lors du lancement des avis de vacances mais que ces doublons n'ont ensuite pas toujours été supprimés une fois la personne recrutée ;

Considérant que certains emplois ont été créés dans l'optique d'une réussite à un concours ou à un examen d'agents ; qu'une fois les résultats connus et/ou les nominations effectuées, les emplois initiaux ou les ouvertures d'emplois non pourvus faute de réussite n'ont pas toujours été supprimés ;

Considérant que cette situation aboutit à rendre peu lisible le tableau des emplois et des effectifs et que pour en simplifier le suivi et la lecture, il convient de le toiler ;

Considérant qu'en parallèle, il convient de créer :

- un emploi de rédacteur territorial pour répondre aux besoins de la direction générale des services en matière d'information et de communication ;
- deux emplois de techniciens en conseil en énergie partagé, fonctions aujourd'hui occupées par des agents en contrat non permanent pour surcroît d'activité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Christian AMBARD, vice-président ;

Le Comité syndical

Crée :

- *Filière administrative*

Un nouvel emploi permanent, ouvert au grade de rédacteur territorial à temps complet pour le service de la communication.

- *Filière technique*

Deux emplois permanents, ouverts aux grades de technicien à technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet pour le service chargé du conseil en énergie partagé.

Il est noté que, conformément à ce que prévoit la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le syndicat peut recourir à des contractuels dans les conditions légales prévues.

Approuve le nouveau tableau des emplois et des effectifs ci-joint.

Rappelle que le montant des dépenses est bien inscrit au budget principal, chapitre 012.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de réception en Préfecture : 30/03/2018

Date d'affichage : 03/04/2018



Délibération n°C-2018-03-28/03

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°C-2018-02-07/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 7 février 2018 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget principal par nature ;

Considérant que :

- Le projet de budget général s'équilibre en 2018 en mouvements réels à **58 971 057,30 €**
- Pour 2017, les prévisions du budget primitif s'élevaient à **65 738 773,09 €**
- La variation des budgets 2017-2018 est donc de **-10,29 %**

Considérant les inscriptions budgétaires 2017-2018 suivantes :

	BP 2017	BP 2018	Variation 2017-2018
Montant global du budget (réel) en € = A + B	65 738 773,09	58 971 057,30	-10,29 %
FONCTIONNEMENT			
Dépenses totales	43 180 637,09	44 016 207,94	+1,94 %
Opérations d'ordre	14 092 453,43	14 663 313,51	+4,05 %
Dépenses réelles = A	29 088 183,66	29 352 894,43	+0,91 %
Recettes totales	43 180 637,09	44 016 207,94	+1,94 %
Opérations d'ordre	0,00	0,00	
Recettes réelles	43 180 637,09	44 016 207,94	+1,94 %
INVESTISSEMENT			
Dépenses totales	38 060 589,43	30 588 162,87	-19,63 %
Opérations d'ordre	1 410 000,00	970 000,00	-31,21 %
Dépenses réelles = B	36 650 589,43	29 618 162,87	-19,19 %
Recettes totales	38 060 589,43	30 588 162,87	-19,63 %
Opérations d'ordre	15 502 453,43	15 633 313,51	+0,84 %
Recettes réelles	22 558 136,00	14 954 849,36	-33,71 %

La prévision budgétaire 2018 prend en compte toutes les compétences exercées et missions assurées par le SIGERLy.

Compte tenu des orientations et grandes masses financières susmentionnées, le budget s'équilibre autour de 44 M€ en fonctionnement et 30,5M€ en investissement.

Les résultats de l'exercice 2017 seront repris au budget supplémentaire qui interviendra après le vote du compte administratif 2017, en juin.

Le budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2018 :

1. S'agissant du fonctionnement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

- Au chapitre 011

Au chapitre 011 figurent à la fois les dépenses liées à la compétence « Éclairage public » à hauteur de 7,2 M€ et celles relatives à l'achat de matériel câblé, en partie remboursé par les opérateurs câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées, pour 745 800 €.

Concernant l'éclairage public, 45 communes transfèrent leur compétence « Éclairage public » soit 3 communes de plus qu'en 2017 (Chaponost, Décines-Charpieu et Ternay).

L'année 2018 sera marquée par une augmentation de ces dépenses (maintenance et achats d'énergie), lié à la gestion supplémentaire de 6 400 points lumineux.

- Au chapitre 012

La prévision de la masse salariale s'établit pour 2018 à 2 117 855 € soit 7 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

Sont programmés les recrutements de 5 agents (B et C) pour renforcer les équipes en vue de la nette augmentation des activités du syndicat.

- Au chapitre 014

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité représente environ 35 % des dépenses de la section de fonctionnement du budget. Elle est reversée à 99 % aux communes membres ; le produit restant s'élève pour 2018 à 154 500 €.

Au 1^{er} janvier 2018, les communes sont désormais 62 à avoir transféré la gestion de la taxe au syndicat.

- Aux chapitres 65 et 66

- Concernant le chapitre 65, il recouvre les indemnités des élus et la part en fonctionnement de la dette SYDER. À noter que la dette SYDER pèse à la fois aux chapitres 65 (12 463 €) et au chapitre 66 (307 249 €).
- Par ailleurs, le chapitre 66 comporte également le remboursement des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 2 576 750 €.

2. S'agissant du fonctionnement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

Les contributions des communes membres constituent comme les années précédentes la principale ressource de fonctionnement.

- Au chapitre 74

Avec 23,8 M€ prévus en 2018, le montant des contributions est stable.

- Au chapitre 75

Après les contributions, les redevances de concession constituent une source importante de financement. La prévision 2018 est en légère baisse de 3 % par rapport à la réalisation 2017. Les ressources de concessions (R1, R2, art. 8) sont de 4 104 000 € attendus.

- Au chapitre 70

La prévision relative aux remboursements des opérateurs câblés est en augmentation du fait de la prévision de travaux 2018.

3. S'agissant de l'investissement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

- Au chapitre 16

Le remboursement en capital des emprunts contractés par le SIGERly pour 2018 est de 8,7 M€ contre 7,9 M€ en 2017. Par ailleurs, ce chapitre se voit augmenter de la nouvelle dette SYDER en capital pour 2 607 541 € dû à l'intégration des 10 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2017.

- Au chapitre 23

Les demandes de travaux des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public constituent la principale dépense d'investissement.

Pour 2018, la prévision de travaux augmente sensiblement par rapport à celle des réalisations 2017 avec un montant prévisionnel de 18 M€ au lieu de 10,8 M€. Cette prévision est ajustée tout au long du cycle budgétaire (BS et DM).

4. S'agissant de l'investissement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

- Au chapitre 021

Le syndicat vire tous les ans de façon constante environ 12 à 14 millions d'euros de la section de fonctionnement à la section d'investissement. En 2018, le virement de la section de fonctionnement est de 14,5 M€.

En termes d'autofinancement, compte tenu de l'amortissement du capital de la dette d'environ 8,7 M€, de la nouvelle dette SYDER de 2,6 M€ et des faibles dotations aux amortissements (pour mémoire, le syndicat n'amortit pas ses travaux), la capacité d'autofinancement se maintient autour de 5 à 6 M€ comme les années précédentes.

- Au chapitre 10

Le FCTVA finance les investissements réalisés par le syndicat hors mandat de maîtrise d'ouvrage, hors TVA Enedis et hors travaux Métropole de Lyon (réfection de voirie) qui ne sont pas éligibles. Sont inscrits pour 2018 1,05 M€.

- Au chapitre 13

Ce chapitre comporte la vente des Certificats d'économies d'énergie pour 215 000 € et le versement par les communes de fonds de concours pour le financement « hors contributions » des travaux de réseaux et d'éclairage public à hauteur de 500 000 €. Cette prévision sera réajustée toute l'année, en fonction du souhait des communes de financer leurs travaux par fonds de concours.

- Au chapitre 16

Pour le financement des 18 M€ de travaux prévus, le syndicat devra recourir à l'emprunt ; la prévision à ce stade est inscrite pour un emprunt de 11,7 M€ pour l'année 2018 mais un ajustement sera nécessaire au moment de l'affectation des résultats en juin (BS).

- Au chapitre 27

La TVA Enedis correspond à un transfert de droit à TVA qui s'opère entre le concessionnaire (Enedis) et le concédant. Ainsi le SIGERly récupère 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques. Elle représente environ 10 à 15 % du montant annuel des investissements. Sont inscrits cette année 1 129 460,75 €.

Considérant que le budget principal 2018 se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - Charges à caractère général.....	8 963 243,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 117 855,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.....	83 873,46 €
Chapitre 66 - Charges financières.....	2 884 002,38 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8 420,59 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits.....	15 295 500,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	113 368,45 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.....	14 549 945,06 €
Soit un total de	44 016 207,94 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 - Produit des services.....	378 330,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes.....	15 450 000,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	23 929 725,44 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante.....	4 171 500,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers.....	83 652,50 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	3 000,00 €
Soit un total de	44 016 207,94 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement.....	60 000,00 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts.....	11 391 330,21 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	86 400,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	74 682,66 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	18 000 000,00 €
Chapitre 4581 Opérations sous mandat	5 750,00 €
Chapitre 041 - Opérations d'ordre patrimoniales	970 000,00 €
Soit un total de	30 588 162,87 €

Recettes d'investissement

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	1 005 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 065 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées.....	11 737 638,61 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	1 129 460,75 €
Chapitre 4582 Opérations sous mandat	5 750,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement.....	14 549 945,06 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	12 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	113 368,45 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	970 000,00 €
Soit un total de	30 588 162,87 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente ;

Le Comité syndical

Approuve le vote des crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Date de réception en Préfecture : 04/04/2018

Date d'affichage : 04/04/2018



Délibération n°C-2018-03-28/04

VOTE DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE LA TOUR DE SALVAGNY » 2018 – BUDGET PRIMITIF
--

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°C-2018-02-07/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 7 février 2018 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget annexe par nature ;

Considérant que le budget annexe créé en 2008 par délibération n°C-2007-12-12/02 du 12 décembre 2007 a permis la réalisation d'une chaufferie bois avec réseau urbain de chaleur qui alimente en chauffage les logements de la ZAC du Contal de La Tour de Salvagny ;

Considérant que le budget annexe 2018 pour le réseau de chaleur de La Tour de Salvagny se présente ainsi (les montants sont HT conformément à la réglementation) :

Dépenses de la section d'exploitation

Chapitre 011 - Charges à caractère général	52 200,37 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 000,00 €
Chapitre 023 - Virement section investissement	16 126,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,01 €
Chapitre 66 - Charges financières	6 694,62 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections.....	28 563,00 €
Soit un total de	108 584,00 €

Recettes de la section d'exploitation

Chapitre 70 - Vente de produits fabriqués, prestations de service	93 200,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections.....	15 384,00 €
Soit un total de	108 584,00 €

Dépenses de la section d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	25 130,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	4 175,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections.....	15 384,00 €
Soit un total de	44 689,00 €

Recettes de la section d'investissement

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	16 126,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections.....	28 563,00 €
Soit un total de	44 689,00 €

Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente ;

Le Comité syndical

Approuve le vote des crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Date de réception en Préfecture : 04/04/2018

Date d'affichage : 04/04/2018



**VOTE DU BUDGET ANNEXE « RÉSEAU DE CHALEUR DE SATHONAY-CAMP » 2018 –
BUDGET PRIMITIF**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°C-2018-02-07/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 7 février 2018 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget annexe par nature ;

Considérant que par délibération n° C-2007-06-20/05 du 20 juin 2007, le budget annexe « Réseau de chaleur de Sathonay-Camp » a été créé ;

Considérant que le budget 2018 relatif à cette activité de distribution de chaleur se présente ainsi (les montants sont hors taxe conformément à la réglementation) :

Dépenses de la section d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	764 300,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	10 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	221 452,49 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	19 800,00 €
Chapitre 023 – Virement section d'investissement.....	166 219,30 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections.....	366 623,95 €
Soit un total de	1 548 395,74 €

Recettes de la section d'exploitation

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 490 216,74 €
Chapitre 042– Opérations d'ordre entre sections.....	58 179,00 €
Soit un total de	1 548 395,74 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	402 930,25 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	100 000,00 €
Chapitre 040– Opérations d'ordre entre sections.....	58 179,00 €
Soit un total de	561 109,25 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement.....	28 266,00 €
Chapitre 021– Virement de la section de fonctionnement	166 219,30 €
Chapitre 040– Opérations d'ordre entre sections.....	366 623,95 €
Soit un total de	561 109,25 €

Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente ;

Le Comité syndical :

Approuve le vote des crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Date de réception en Préfecture : 04/04/2018

Date d'affichage : 04/04/2018



Délibération n°C-2018-03-28/06

VOTE DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2018 – BUDGET PRIMITIF

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2017-12-20-011 en date du 20 décembre 2017 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°C-2018-02-07/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 7 février 2018 ;

Vu la maquette budgétaire ci-jointe, présentant le budget annexe par nature ;

Considérant que, par délibération n°C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008, le budget annexe « Photovoltaïque » a été créé ;

Considérant que le budget 2018 relatif à cette activité de production d'électricité de proximité se présente ainsi (les montants sont hors taxe, conformément à la réglementation) :

Dépenses de la section d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	22 458,00 €
Chapitre 012 – Charges de Personnel	5 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	25 925,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	87 595,00 €
Soit un total de	140 978,00 €

Recettes de la section d'exploitation

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service	123 495,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €
Soit un total de	140 978,00 €

Dépenses de la section d'investissement

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts.....	70 112,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	17 483,00 €
Soit un total de	87 595,00 €

Recettes de la section d'investissement

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	87 595,00 €
Soit un total de	87 595,00 €

Les sections d'exploitation et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Dominique AMADIEU, vice-présidente ;

Le Comité syndical

Approuve le vote des crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Date de réception en Préfecture : 04/04/2018

Date d'affichage : 04/04/2018